

17 DÉCEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 décembre 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 17 DÉCEMBRE 2001 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2001

1.2 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-558

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemble spéciale du 17 décembre 2001, consacrée exclusivement au budget de l'exercice financier 2002.

ADOPTÉ

2001-12-559

AJOURNEMENT

ATTENDU QUE l'exposé de Madame Pauline Quinlan, mairesse, sur la mission, les priorités et le budget 2002 de la ville de Bromont, a pris plus de temps que prévu ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajournée la présente assemblée à 20 heures 50, afin de tenir la deuxième assemblée spéciale prévue pour 20 heures 30.

QUE l'assemblée consacrée au budget soit reprise après la tenue de cette deuxième assemblée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER

17 DÉCEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **17 décembre 2001** à 20 heures 50 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, **LE 17 DÉCEMBRE 2001 À 21 HEURES 50** ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2001

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2001

17 DÉCEMBRE 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2002 »

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96 »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 POTEAU ET ENSEIGNE ENDOMMAGÉS

7.2 DEMANDE D'AUTORISATION À UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE DU LOT 111 DU CADASTRE DE BROMONT

7.3 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE DE PROTECTION DU ZONAGE AGRICOLE DU LOT 87 ET D'UNE PARTIE DU LOT 90 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME AINSI QUE D'UNE PARTIE DU LOT 522 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM

7.4 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE, CHEMIN BELVAL

7.5 ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROJET DOMICILIAIRE DU VAL DES IRLANDAIS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3.4.1 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

8.1 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE 2002

8.2 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ANNÉE 2002

17 DÉCEMBRE 2001

8.3 CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BROMONT (CSN)

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ INTER MUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA VILLE DE WATERLOO, TENUE LE 30 NOVEMBRE 2001

9.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 2, 21 ET 28 NOVEMBRE 2001

10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

11. PÉRIODE DE QUESTION

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-12-560

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tel que rédigé.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-561

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2001.

ADOPTÉ

2001-12-562

**ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE
2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 17 décembre 2001 au montant de **UN MILLION VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (1 028 194,91 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

2001-12-563

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2002 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

17 DÉCEMBRE 2001

ATTENDU la résolution numéro 2001-12-535 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 851-2001 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 851-2001 intitulé
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2002 ».

ADOPTÉ

2001-12-564

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER
LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT,
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-12-536 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 852-2001 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 852-2001 « RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES,
D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES
POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96 »

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-565

POTEAU ET ENSEIGNE ENDOMMAGÉS

ATTENDU QUE, lors de travaux effectués par les travaux publics à proximité du 124, rue Champlain, l'enseigne et le poteau situés à cette adresse ont été endommagés ;

ATTENDU QUE, lors de ces mêmes travaux, une borne de terrain a disparu ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rembourser à Monsieur Gilles Gagné la somme de **CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (199,50 \$)**, somme représentant le coût des matériaux et le temps pour réparer ledit poteau et ladite enseigne.

QUE Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre effectue le remplacement de la borne de terrain.

ADOPTÉ

2001-12-566

**DEMANDE D'AUTORISATION À UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE
DU LOT 111 DU CADASTRE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Gilles Gévry vise un lot inclus dans la zone protégée par la Commission du Territoire Agricole ;

ATTENDU QUE le lot 1111 du cadastre de Bromont est un lot conforme aux dispositions du règlement de lotissement 641-90 ;

ATTENDU QUE le lot 1111 est un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et égout ;

ATTENDU QUE le lot 1111 est de faible profondeur et enchâssé dans une lisière de lots comprise entre la rue Darcy et la route Pierre-Laporte ;

ATTENDU QUE la majorité des lots de cette lisière de terrain sont construits ;

ATTENDU QU'en raison des voies de circulation, cette lisière n'offre aucun intérêt ou valeur pour une exploitation agricole en raison de la faible dimension et superficie des lots ;

17 DÉCEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande d'autorisation d'utiliser à d'autres fins qu'agricoles le lot 1111 du cadastre de Bromont. de Monsieur Gilles Gévry

ADOPTÉ

2001-12-567

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE DE PROTECTION DU
ZONAGE AGRICOLE DU LOT 87 ET D'UNE PARTIE DU LOT 90 DU
CADASTRE DU CANTON DE BROME AINSI QUE D'UNE PARTIE DU
LOT 522 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU QUE Monsieur Joseph-Louis Enright et Madame Rollande Enright sont propriétaires des lots 87 et d'une partie du lot 90 du cadastre du Canton de Brome ainsi que d'une partie du lot 522 du cadastre du canton de Farnham ;

ATTENDU QUE lesdits lots ont fait l'objet d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ordonnant l'inclusion à la zone agricole en date du 23 juillet 1991 (réf. 181273) ;

ATTENDU QUE, par l'intermédiaire de Maître Christiane Dussault, notaire, les propriétaires demandent à la Ville de Bromont de procéder dans le présent dossier à une démarche pour l'exclusion de leur propriété de la zone agricole protégée ;

ATTENDU QUE la propriété présente des contraintes modérées à sévères de topographie, de pierrosité et d'affleurements rocheux ou de sols minces qui limitent l'exploitation d'une ferme agricole commerciale ;

ATTENDU QUE la plupart des propriétés avoisinantes sont exclues de la zone agricole protégée;

ATTENDU QUE le secteur est dans une zone de développement à moyen et long terme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de Monsieur Joseph-Louis Enright et Madame Rolande Enright soit appuyée par le Conseil municipal.

QUE le Conseil procède à la demande d'exclusion de la zone agricole protégée de la propriété de Monsieur Joseph-Louis Enright et Madame Rolande Enright,

17 DÉCEMBRE 2001

constituée par le lot 87, d'une partie du lot 90 du cadastre de Brome et d'une partie du lot 522 du cadastre de Farnham d'une superficie totale de 157 acres.

ADOPTÉ

2001-12-568

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE, CHEMIN
BELVAL**

ATTENDU QUE la demande d'installation d'une lumière de rue faite par Madame Marie-Claire Marquis et Monsieur Jean-Paul Marquis du chemin Belval ;

ATTENDU QUE sur la rue Belval il n'y a aucune lumière de rue ;

ATTENDU QUE cette rue est extrêmement noire ;

ATTENDU QU'il y a eu deux vols par effraction à la dernière maison de la rue Belval ;

ATTENDU QU'il faudra éviter un enchaînement ou répétition de demande de lumière sur cette rue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer une lumière de rue sur le poteau existant G6K5X et ce, au cours de l'année 2002.

ADOPTÉ

2001-12-569

**ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROJET DOMICILIAIRE DU VAL
DES IRLANDAIS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3.4.1 DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

ATTENDU QUE le ruisseau longeant le chemin de Gaspé débutant près du chemin du Mont-Gale et se dirigeant vers la rue Frontenac, est un des affluents du Lac Bromont ;

ATTENDU le récent développement d'une phase du projet résidentiel Val des Irlandais, près du chemin de Gaspé ;

17 DÉCEMBRE 2001

ATTENDU QUE la Ville a inclus une option dans le protocole d'entente relatif aux travaux municipaux concernant le terrain situé au Nord d'une future rue du Val des Irlandais et longeant le chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE ladite option concerne la cession à la Ville dudit terrain par le promoteur, en guise de paiement requis par l'article 4.3.5.1 du règlement de lotissement numéro 641-90.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir de l'option mentionnée à l'article 47 de l'entente concernant des travaux municipaux signée le 11 décembre 2001.

QUE ledit terrain, montré sur le plan joint à la présente résolution, soit cédé à la Ville de Bromont conformément à l'article 4.3.5.1 du Règlement de lotissement numéro 641-90 et ce, selon les modalités de l'article 47 de l'Entente relative à des travaux municipaux concernant la rue du Val des Irlandais, signée le 11 décembre 2001.

Que Madame Johanne Désourdy, notaire, soit mandaté pour la préparation de l'acte et que le dossier soit représenté au Conseil en conformité avec l'article 48 du protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2001-12-570

**EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE
2002**

ATTENDU QUE le service de la trésorerie doit remplacer la réceptionniste lors de vacances ou absences ;

ATTENDU QUE le service de la trésorerie peut avoir des surcroûts de travail au cours de l'année 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Monik Beaudoin à titre d'employé surnuméraire, pour l'année 2002, au salaire déterminé selon la classe 4 an 2 de la convention collective en vigueur et ce, selon les besoins du service de la trésorerie et des limites budgétaires.

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-571

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE
DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ANNÉE 2002**

ATTENDU QUE le service de la gestion du territoire prévoit des surcroûts de travail au cours de l'année 2002 et que du remplacement durant les vacances et absences est prévu ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Serge Boucher à titre d'employé surnuméraire, pour l'année 2002, au salaire déterminé selon la classe 1 an 1 de la convention collective en vigueur et ce selon les besoins du service de la gestion du territoire et des limites budgétaires.

ADOPTÉ

2001-12-572

**CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
BROMONT (CSN)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la convention collective de travail des employés municipaux de Bromont (CSN) ;

D'autoriser la mairesse et le gestionnaire principal, directeur du développement, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention collective.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ INTER
MUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA VILLE
DE WATERLOO, TENUE LE 30 NOVEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

17 DÉCEMBRE 2001

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LES 2, 21 ET 28 NOVEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée sur les regroupements municipaux.

N. M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2001-12-573

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER

17 DÉCEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE, AJOURNÉE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 DÉCEMBRE 2001 à 21 heures 10 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE

- 1.3 REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE CONSACRÉE AU BUDGET
2. **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES D'IMMOBILISATIONS, 2002-2003-2004**
4. **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 850-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2002 »**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-574

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE CONSACRÉE AU BUDGET

ATTENDU la résolution numéro 2001-12-559 ajournant l'assemblée spéciale consacrée au budget, afin de permettre la tenue de l'assemblée spéciale prévue pour 20 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reprendre, à 21 heures 10, l'assemblée spéciale consacrée au budget.

2001-12-574

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU l'exposé de Madame Pauline Quinlan sur la mission, les priorités et le budget de la Ville de Bromont pour l'année 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget des revenus et des dépenses, pour l'année 2002, au montant de **ONZE MILLIONS CENT QUATRE MILLE SEPT CENT DIX-HUIT DOLLARS (11 104 718 \$)** tel que détaillé ci-dessous :

BUDGET 2002						
	Budget 2002	%	Budget 2001	%	Écart	%
REVENUS						
TAXES						
Taxes résidentielles	3 058 029 \$	27,54%	2 786 066 \$	26,03%	271 963 \$	9,76%
Taxes six logements et plus	177 080 \$	1,59%	170 447 \$	1,59%	6 633 \$	3,89%
Taxes sur les terrains vagues desservis	136 894 \$	1,23%	126 314 \$	1,18%	10 580 \$	8,38%
Taxes sur les immeubles non résidentiels	1 649 924 \$	14,86%	1 566 669 \$	14,64%	83 255 \$	5,31%
Taxes industrielles	3 475 584 \$	31,30%	3 491 743 \$	32,62%	(16 159) \$	-0,46%
Eau	832 982 \$	7,50%	823 925 \$	7,70%	9 057 \$	1,10%
Matières résiduelles	240 100 \$	2,16%	223 392 \$	2,09%	16 708 \$	7,48%
Traitement des eaux usées	303 121 \$	2,73%	298 925 \$	2,79%	4 196 \$	1,40%
Taxes de secteur	223 878 \$	2,02%	230 183 \$	2,15%	(6 305) \$	-2,74%
TOTAL DES TAXES	10 097 592 \$	90,93%	9 717 664 \$	90,78%	379 928 \$	3,91%

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	85 267 \$	0,77%	27 146 \$	0,25%	58 121 \$	214,11%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	910 569 \$	8,20%	955 006 \$	8,92%	(44 437) \$	-4,65%
TRANSFERTS	11 290 \$	0,10%	4 994 \$	0,05%	6 296 \$	126,07%
TOTAL DES REVENUS	11 104 718 \$	100,00%	10 704 810 \$	100,00%	399 908 \$	3,74%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 309 679 \$	15,37%	1 192 305 \$	14,97%	117 374 \$	9,84%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 319 187 \$	15,48%	1 109 574 \$	13,94%	209 613 \$	18,89%
TRANSPORT	1 900 473 \$	22,30%	1 639 255 \$	20,59%	261 218 \$	15,94%
HYGIÈNE DU MILIEU	1 411 790 \$	16,56%	1 252 878 \$	15,74%	158 912 \$	12,68%
SANTÉ ET BIEN- ÊTRE	26 818 \$	0,31%	23 499 \$	0,30%	3 319 \$	14,12%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	569 215 \$	6,68%	448 052 \$	5,63%	121 163 \$	27,04%
LOISIRS & CULTURE	832 923 \$	9,77%	897 991 \$	11,28%	(65 068) \$	-7,25%
FRAIS DE FINANCEMENT	1 153 055 \$	13,53%	1 398 699 \$	17,57%	(245 644) \$	-17,56%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 523 140 \$	100,00%	7 962 253 \$	100,00%	560 887 \$	7,04%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES						
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 190 828 \$	91,14%	2 272 571 \$	90,54%	(81 743) \$	-3,60%
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	213 026 \$	8,86%	237 512 \$	9,46%	(24 486) \$	-10,31%
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2 403 854 \$	100,00%	2 510 083 \$	100,00%	(106 229) \$	-4,23%
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	177 724 \$		232 474 \$		(54 750) \$	-23,55%
AFFECTATIONS						
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS						
Réserve – disposition des boues ou filtration	(105 200) \$	-59,19%	50 000 \$	21,51%	(155 200) \$	-310,40%
Fonds de roulement	282 924 \$	159,19%	182 474 \$	78,49%	100 450 \$	55,05%
TOTAL AFFECTATIONS	177 724 \$	00,00%	232 474 \$	100,00%	(54 750) \$	-23,55%
EXCÉDENT NET	0\$		0\$			

17 DÉCEMBRE 2001

QUE le budget plus détaillé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un document explicatif soit distribué à toutes les adresses civiques par l'entremise du bulletin municipal Voici Bromont.

ADOPTÉ

2001-12-575

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
D'IMMOBILISATIONS, 2002-2003-2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2002-2003-2004 soit adopté tel que déposé et détaillé ci-dessous :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2002-2003-2004					
DESCRIPTION	COÛTS 2002	COÛTS 2003	COÛTS 2004	Années Subséquentes	TOTAL
GESTION DU TERRITOIRE					
Rue Champlain – modification du tracé	260 000 \$				260 000 \$
Site des neiges usées	155 000 \$				155 000 \$
Lien Villageoise / village vieux Shefford	71 500 \$				71 500 \$
Équipements - usine de filtration	87 200 \$	35 000 \$			122 200 \$
Signalisation directionnelle	50 000 \$	25 000 \$			75 000 \$
Acquisition de terrains	25 000 \$				25 000 \$
Pavillion multi- fonctionnel - École de la Chantignole	20 000 \$				20 000 \$
Aménagement paysager	10 000 \$	5 000 \$			15 000 \$
Travaux de pavage		260 000 \$	260 000 \$	260 000 \$	780 000 \$
Géomatique		250 000 \$	200 000 \$		450 000 \$
Réfection égout/Aqueduc entre Golf et rue Papineau		165 000 \$			165 000 \$
Achat de machineries		157 000 \$	160 000 \$	100 000 \$	417 000 \$
Poste de pompage		109 089 \$			109 089 \$
Réaménagement de la sortie 78		100 000 \$			100 000 \$
Téléométrie - usine de filtration		96 000 \$	3 000 \$		99 000 \$
Équipements divers		7 000 \$	5 000 \$		12 000 \$
Réfection de la rue Shefford			600 000 \$		600 000 \$

Réfection de la rue d'Adamsville			205 282 \$		205 282 \$
Drainage et réfection de la rue des Deux-Montagnes			20 000 \$	750 000 \$	770 000 \$
GESTION DU TERRITOIRE – TOTAL	678 700 \$	1 209 089 \$	1 453 282 \$	1 110 000 \$	4 451 071 \$
LOISIRS					
Skatepark	6 000 \$				6 000 \$
Basketball extérieur	2 000 \$				2 000 \$
LOISIRS – TOTAL	8 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 000 \$
POLICE					
Véhicules (2)	66 000 \$		33 000 \$		99 000 \$
Système de communication	50 000 \$				50 000 \$
Acquisition VTT et motoneige	25 000 \$				25 000 \$
Agrandissement du poste de police	15 000 \$	50 000 \$			165 000 \$
Équipements de bureau et informatique	5 000 \$				5 000 \$
POLICE – TOTAL	161 000 \$	150 000 \$	33 000 \$	0 \$	344 000 \$
INCENDIE					
Achat d'une autopompe avec réservoir (secteur d'Adamsville)	78 000 \$				78 000 \$
Achat d'appareils respiratoires autonomes	19 631 \$				19 631 \$
Équipements de bureau et informatique	5 000 \$				5 000 \$
Achat d'une autopompe et d'un réservoir		75 000 \$			375 000 \$
Équipements		16 292 \$			16 292 \$
INCENDIE – TOTAL	102 631 \$	391 292 \$	0 \$	0 \$	493 923 \$
ADMINISTRATION					
Équipements informatiques	102 030 \$	20 000 \$	70 756 \$	22 048 \$	214 834 \$
Équipements de bureau	40 495 \$				40 495 \$
Acquisition de terrains suite à la vente pour taxes	35 764 \$				35 764 \$
ADMINISTRATION – TOTAL	178 289 \$	20 000 \$	70 756 \$	22 048 \$	291 093 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 128 620 \$	1 770 381 \$	1 557 038 \$	1 132 048 \$	5 588 087 \$

FINANCEMENT	2002	2003	2004	Années Subséquentes	TOTAL
Emprunt	468 000 \$	1 000 000 \$	760 000 \$	750 000 \$	2 978 000 \$
Fonds des parcs	30 527 \$				30 527 \$
Fonds de roulement	417 067 \$	402 722 \$	406 842 \$	317 348 \$	1 543 979 \$
À même le budget	213 026 \$	367 659 \$	390 196 \$	64 700 \$	1 035 581 \$
TOTAL DU FINANCEMENT	1 128 620 \$	1 770 381 \$	1 557 038 \$	1 132 048 \$	5 588 087 \$

ADOPTÉ

17 DÉCEMBRE 2001

2001-12-576

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 850-2001
INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET DES COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2002 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE lecture en a été faite ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 850-2001 intitulé
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES
COMPENSATIONS, POUR L'ANNÉE 2002 »

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2001-12-562

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER